

# COMMISSION SPORT

## COMPTE-RENDU DU 22 JANVIER 2021

### ELU REFERENT :

Raphaël PRACA, adjoint au maire du Pecq en charge des Sports, de la Jeunesse, de la Vie associative, des Conseils de quartier et du Jumelage.

### SUJET :

## Le sport à l'aune de la crise sanitaire

### CONTEXTE/ACTUALITE :

Depuis maintenant un peu plus de 10 mois, la pratique sportive est bouleversée par la crise sanitaire. Les protocoles sanitaires évoluent en fonction de la situation épidémique, et les élus locaux doivent ainsi réadapter régulièrement et dans des temps contraints (souvent le week-end), les règles en vigueur sur le territoire de leur commune.

**Un nouveau protocole est entré en vigueur samedi 16 janvier**, pour une durée de 15 jours minimum, changeant principalement la donne pour les mineurs :

- **Pratique sportive des mineurs** : elle doit désormais s'effectuer dans le respect des horaires du couvre-feu, avancé à 18h sur tout le territoire métropolitain depuis le 16 janvier. **Les mineurs ne peuvent désormais pratiquer des activités sportives qu'en extérieur.** Cela concerne aussi bien les cours d'EPS que les activités périscolaires et extrascolaires. Dans les faits, les ERP de type X (gymnases, piscines...), CTS (bulles tennis) et P (salles de danse) seront fermés pour la pratique sportive des mineurs. Les équipements de type PA (stades, courts de tennis découverts) et assimilés (ex. centres équestres) restent ouverts. La pratique sportive non-encadrée en plein air est limitée à 6 personnes maximum.
- **Pratique sportive des majeurs** : la pratique sportive est possible dans le respect du couvre-feu et dans la limite de 6 personnes dans l'espace public. Cette limite ne s'applique pas dans les ERP de plein air si l'activité est encadrée. Les ERP de type X, CTS et P demeurent fermés.
- **Publics prioritaires** : conservent l'accès à l'ensemble des équipements sportifs les sportifs professionnels et de haut niveau, les personnes en formation universitaire / professionnelle, les personnes détenant une prescription médicale APA et les personnes en situation de handicap reconnu par la MDPH. Seuls les sportifs professionnels et de haut niveau (et les éducateurs sportifs concernés) sont autorisés à déroger au couvre-feu.

# COMMISSION SPORT

## COMPTE-RENDU DU 22 JANVIER 2021

### Principales mesures d'aide aux associations sportives :

- **Fonds territorial de solidarité** géré par l'Agence nationale du Sport doté de 15 millions € et permettant d'aider les associations sportives.
- Mise en place d'un **fonds d'urgence dédié aux fédérations sportives** en début d'année 2021. Il permettra de venir en aide aux structures les plus touchées par la crise.
- Mise en place d'un **Pass'Sport** : dispositif exceptionnel doté de 100 millions € permettant de soutenir la reprise de la pratique sportive en club pour la saison 2021/2022. Il devrait être mis en place avant l'été 2021.

### OBJECTIFS :

- Informer les élus des dispositifs d'aide existants et des modalités d'application des mesures en vigueur.
- Favoriser les retours d'expérience des élus et les éventuels échanges de bonnes pratiques sur le sport en période de crise sanitaire.

### LES INTERVENANTS :

- **Eric Quenault**, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, et **William Fiadjoe**, responsable adjoint du pôle sports (DRJSCS).
- Témoignage de **Francine Lucchini**, adjointe au maire de Meudon en charge du Sport.
- Témoignage de **Patrick Martin**, adjoint au maire du Tremblay-en-France en charge du Sport, de la Sécurité et de la Démocratie locale.
- Témoignage de **Karim Ziady**, adjoint à la maire de Paris en charge du Sport et Conseiller de Paris délégué au Sport de proximité.

### POINTS PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS ET DES ECHANGES :

**Raphaël Praca**, élu référent de la commission, a introduit la séance en présentant les différents intervenants ainsi que le déroulé de la séance.

Les prochaines séances de la commission porteront sur :

- L'organisation du mouvement sportif en Ile-de-France
- Le handisport
- Les violences sexuelles et sexistes dans le sport
- Eventuel point d'étape sur l'organisation Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, en fonction de l'actualité.

**Raphaël Praca** rappelle la difficulté de s'adapter aux différents protocoles sanitaires qui évoluent de semaine en semaine. Il remercie la direction régionale des sports qui a

## COMMISSION SPORT

### COMPTE-RENDU DU 22 JANVIER 2021

régulièrement échangé avec l'AMIF et a bien pris en compte les remarques abordées lors des différentes rencontres.

- **Eric Quenault et William Fiadjoe, Direction Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)**

➤ **La réforme de l'organisation territoriale de l'Etat :**

La Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) est devenue, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

Dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, les services jeunesse et sport sont devenues des services de l'Education nationale avec une organisation en deux niveaux : délégation régionale académique jeunesse engagement sport (DRAJES) et services départementaux jeunesse engagement sport.

L'objectif de la réforme :

- Un meilleur engagement des jeunes dans la vie associative
- Accroître la continuité éducative et la prise en charge des enfants et des jeunes dans tous leurs temps de vie et renforcer les liens entre les temps scolaires et extrascolaires : ça s'est concrétisé en 2020 avec le concept des « vacances apprenantes »
- Renforcer la place du sport à l'école, permettre aux clubs sportifs d'intervenir dans le temps scolaire et développer la place du sport dans la société.

La mise en place de la nouvelle organisation est en cours, avec la préparation d'un plan régional sur les missions jeunesse engagement sport. Près de 80% des futures actions relèvent de la compétence des préfets de départements et du préfet de région, notamment en matière d'établissement et d'éducateurs sportifs.

➤ **Les mesures sanitaires en vigueur :**

De nouvelles mesures ont été prises depuis le 16 janvier :

- La pratique sportive pour les mineurs est autorisée dans la limite des horaires couvre-feu et uniquement en extérieur.
- Pour les majeurs, la pratique encadrée par un club reste possible en extérieur dans la limite de 6 personnes maximum et des horaires du couvre-feu.
- Des dérogations existent pour les sportifs professionnels, les sportifs de haut niveau et ceux qui ont une prescription médicale :
  - Les sportifs professionnels peuvent déroger aux règles du couvre-feu pour les entraînements et compétitions.
  - Les déplacements internationaux sont limités et soumis à des test PCR, isolement pour les pays extérieurs à l'UE.
  - Les compétitions sportives de haut niveau peuvent avoir lieu.

## COMMISSION SPORT

### COMPTE-RENDU DU 22 JANVIER 2021

- Spécificité pour la coupe de France : possibilité des clubs amateurs d'y participer.
  - **Concernant la danse**, il faut distinguer les activités organisées par la Fédération Française de Danse et les activités culturelles, organisées notamment par les conservatoires. Les secondes ne relèvent pas du ministère des sports. Au sein des établissements sportifs couverts ne sont pas autorisées toutes les activités physiques, qu'elles soient sportives ou non : les activités physiques de type ludique, circassiennes ou culturelles ne sont pas possibles (danse, cirque, paintball etc.)
  - **Concernant les dérogations**, les personnes présentant un handicap reconnu par la maison départementale des personnes handicapées ont accès aux établissements sportifs couverts même si l'activité physique n'est pas encadrée. Ce cadre est différent de celui de l'activité sur prescription médicale dite « APA » (activité physique adaptée) qui est nécessairement encadrée conformément aux dispositions du code de la santé publique et qui peut être ouverte aux personnes qui ne sont pas en situation de handicap.
- **Les dispositifs d'aide de l'Etat :**

Des mesures de droit commun sont mobilisées par le ministère du travail et le ministère de l'économie et des finances.

- **Le fonds de solidarité** : possibilité pour les structures ayant subi une fermeture administrative de bénéficier du fond de solidarité et d'avoir des indemnités de l'Etat pour couvrir une partie de la perte du chiffre d'affaire.
  - Les entreprises qui perdent 70% de leur chiffre d'affaire ont droit à une indemnité représentant 20% du chiffre d'affaire de 2019, dans la limite de 200 000 euros par mois.
  - Les entreprises qui ont un chiffre d'affaire supérieur à un million d'euros par mois : l'indemnité peut s'élever à 70% plafonnés à 3 millions d'euros sur la période de janvier à juin 2021.
  - Concernant les TPE : un travail est en cours pour définir une aide complémentaire pour leurs charges fixes.
  - Les associations sportives employeuses ont bénéficié du chômage partiel de leurs salariés.
- **Mesures spécifiques pour le mouvement sportif :**

L'Etat, via l'Agence nationale du Sport (ANS), a mis en place des aides en 2020 qui seront reconduites en 2021.

- **Le fonds de solidarité pour les clubs sportifs** : il sera doté de 13 millions d'euros en 2021 et il sera lancé plus tôt que l'an dernier (200 associations sportives en ont bénéficié en 2020 pour un montant de 1.2 million d'euros en Ile-de-France).
  - Pour aider les clubs qui avaient des difficultés de trésorerie

## COMMISSION SPORT

### COMPTE-RENDU DU 22 JANVIER 2021

- Et les clubs qui souhaitaient proposer un projet de relance ou de redynamisation de leur activité.
- **Reconduction de toutes les aides** notamment au titre du plan de relance, avec l'emploi d'éducateurs sportifs (budget de presque 66 millions d'euros au niveau national, dont 20 millions d'euros au titre du plan de relance).
- **Les aides à l'emploi** sur 3 ans à hauteur de 36.000 euros pour aider au recrutement d'éducateurs sportifs ou agents de développement dans les clubs, avec une possibilité d'aider le recrutement d'apprentis.
- Reconduction de l'appel à projet « **Impact 2024** ».
- Le projet « **Un jeune une solution** » : annonce une aide pour la mise en place d'un Pass'Sport pour la reprise 2021-2022 pour aider les clubs à la prise de licence.

Les modalités pratiques de mise en œuvre de ces dispositifs pour l'année 2021 seront communiquées plus tard.

- **Témoignage de Francine Lucchini, adjointe au maire de Meudon en charge du Sport.**

La Ville de Meudon compte 82 sections sportives, ce qui représente près de 8000 adhérents. Il était nécessaire de maintenir le lien avec ces sections malgré la crise sanitaire. En effet, la ville de Meudon a tout fait pour faciliter la communication avec les présidents des associations en essayant de les accompagner.

Les associations sportives de la ville ont enregistré une baisse des adhésions de 10 à 15%, la ville les accompagne via des **aides pour les équipements sportifs** et la **mise à disposition de créneaux à l'extérieur**.

A part les toutes petites sections sportives, les associations de la Ville de Meudon restent mobilisées et ont réussi à limiter les dégâts notamment en dispensant des cours en visioconférence.

**Francine Lucchini** relève la problématique de la complexité des textes qui a rendu difficile l'adaptation des protocoles.

La Ville de Meudon prenait en compte les arrêtés de la préfecture car chaque fédération avait sa propre interprétation :

- **La pratique de la danse** : ne sont autorisés à pratiquer la danse que les professionnels (dans les conservatoires et les écoles d'arts)
- **L'accès aux piscines** : les personnes qui peuvent accéder aux piscines sont les personnes ayant un certificat APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) ou les personnes en situation de handicap reconnues par la MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées).
- **Les sections qui font du sport en extérieur** (rugby, football) continuent à pratiquer leurs activités sans contact

## COMMISSION SPORT

### COMPTE-RENDU DU 22 JANVIER 2021

- **L'Ecole municipale des sports** a présenté un programme de 30 min de sport par jour aux écoles élémentaires de la ville à l'extérieur avec des éducateurs sportifs.

La Ville de Meudon essaye de tout mettre en place pour faire vivre les activités sportives :

- La Ville a reporté la semaine olympique qui était prévue pour la semaine de février au mois de mai
- Un week-end olympique sera organisé au mois de juin.
- La Ville a aussi postulé pour être Terre de jeux 2024 pour accueillir les équipes olympiques et postulera en 2022 pour avoir le label ville sportive et active.
- **Patrick MARTIN, adjoint au maire du Tremblay-en-France en charge du Sport, de la Sécurité et de la Démocratie locale.**

#### **Méthode de travail de la Ville de Tremblay :**

- Mise en place d'un tableau de bord reprenant les éléments des textes légaux au niveau national, les arrêtés de la préfecture, les éléments des fédérations et les protocoles mis en place par les associations. L'objectif était d'analyser ces éléments pour trouver des solutions.
- Entretien des installations sportives et vérification que tout fonctionne pour préparer la reprise.
- Rassurer les associations sportives sur le maintien des subventions et les inviter à trouver des ressources supplémentaires.
- Garder un contact régulier avec les associations sportives et engager une dynamique de partenariat.

#### **Problèmes rencontrés :**

- Certaines installations sportives sont restées fermées à cause de l'absentéisme dans les services de restauration des écoles. Il a été décidé de ne pas ouvrir les installations de façon à maintenir les écoles ouvertes en mobilisant le personnel dans les cantines.
- Il y a des associations qui n'ont pas repris du tout leurs activités jusqu'à présent car elles ne sont pas labellisées « sport sur ordonnance ».
- Les dérogations pour les sportifs de haut niveau créent des injustices au sein des équipes des associations.

La place des associations dans les écoles pose deux questions :

- Toutes les collectivités ne sont pas en mesure d'aider les associations sportives dans le financement des salaires des personnes qui pourraient intervenir dans les écoles, ce qui peut créer des inégalités républicaines dans les écoles sur le sport.
- Différentes dynamiques entre les éducateurs des associations qui sont dans une approche d'apprentissage d'une discipline sportive et les professeurs d'EPS qui suivent un programme d'éducation nationale.

## COMMISSION SPORT

### COMPTE-RENDU DU 22 JANVIER 2021

- **Karim Ziady, adjoint à la maire de Paris en charge du Sport et Conseiller de Paris délégué au Sport de proximité.**

Les mesures prises par la ville de Paris pour les associations sportives :

- **Plan de soutien aux clubs et associations sportives** : 25% du montant de la subvention initiale sont accordés en plus pour les clubs et les associations.
- **Exonération des redevances sur les créneaux** qui n'ont pas été utilisés pour les activités sportives.

**Karim Ziady**, relève la problématique de l'assèchement financier des collectivités. En effet, selon lui, l'Etat n'a pas inclus les collectivités dans le plan de relance et elles n'ont pas de visibilité globale sur les aides proposées.

Il propose que les collectivités franciliennes se positionnent sur le sujet via l'AMIF pour porter ces difficultés auprès de la ministre des Sports car il est difficile de s'adapter à de nouveaux protocoles sanitaires tous les 15 jours. Il est nécessaire de travailler conjointement sur des protocoles adaptés faciliter la reprise progressive des activités sportives.

#### QUESTIONS/REPONSES :

- **Y a-t-il des aides prévues pour faciliter la synergie entre les associations et les écoles ?**  
→ **Raphaël Praca** : L'Etat a mis en place des aides via l'Agence nationale du Sport.
- **Les associations de jeunes en situation de handicap ont-ils toujours le droit d'utiliser le gymnase de la commune ?**  
→ **Eric Quenault** : Oui, il existe des dérogations pour les personnes en situation de handicap reconnues par la MDPH, ils peuvent accéder aux équipements en plein air ou à l'intérieur dans les horaires du couvre-feu.
- **Comment avoir des informations sur les aides ?**  
→ **Eric Quenault** : La direction relaye les appels à projet nationaux et les appels à projet déconcentrés qui s'adressent principalement aux associations sportives, via son site internet <https://ile-de-france.drjcs.gouv.fr/>  
→ **Francine Lucchini** : Il existe des aides de la préfecture via le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)<sup>1</sup>. Il faut inviter les sections sportives des communes à les demander.  
→ **Eric Quenault** : les aides FDVA seront lancées à partir du 19 février, toutes les associations sont éligibles et la dotation sera augmentée.

---

<sup>1</sup> <https://www.associations.gouv.fr/FDVA.html>

## COMMISSION SPORT

### COMPTE-RENDU DU 22 JANVIER 2021

- **Existe-t-il des aides aux communes pour financer les installations en plein air ?**  
➔ **William Fiadjoe** : une enveloppe 2.4 millions d'euros est prévue pour la région Ile-de-France pour permettre la construction ou la structuration des équipements. L'instruction des dossiers se fait au niveau des services départementaux et régionaux.
- **Qu'en est-il du plan piscines ?**  
➔ **William Fiadjoe** : Il n'y a pas de nouvelles mesures sur le plan piscines, les piscines restent fermées sauf pour les publics prioritaires. Toutefois, les piscines n'ont pas d'obligation d'ouverture.

#### CONCLUSION :

- Les élus font face à deux problématiques :
  - Le difficile accès aux informations sur les dispositifs d'aides aux associations sportives
  - La difficulté de s'adapter et changer de protocoles tous les 15 jours
- La DRJSCS s'est engagée à mieux communiquer sur les aides prévues par l'Etat, et il a été proposé que l'AMIF s'en fasse le relais.
- **William Fiadjoe**, adjoint du Pôle sports à la DRJSCS, encourage les élus à le contacter si besoin ([william.fiadjoe@jcs.gov.fr](mailto:william.fiadjoe@jcs.gov.fr)) et à solliciter les FDJS (fédérations départementales jeunesse et sport) au niveau départemental.

FIN DE SEANCE

# COMMISSION SPORT

## COMPTE-RENDU DU 22 JANVIER 2021

Liste des participants :

Nom	Prénom	Fonction	Nom de la commune / Nom de la structure
Amara	Yamina	Maire adjointe finance	Roissy en brie
ANNOUR	BRAHIM	Conseiller Municipal délégué aux sports	Ermont
ARRON	CHRISTINE	ELUE SPORT	CHAMPIGNY
AUMONT	veronique	Déléguée au Sport et à la vie associative	JOUY en JOSAS
BARDEILLE	CHRISTELLE	Conseillère municipale, commission sport	SAINT NOM LA BRETECHE
Benjamin	Eloire	Chargé de projets sports	Conseil départemental des Yvelines
Bonio	Luciano	Adjoint sport et associations	Champagne sur Seine
CAHEN	Anne-Caroline	Adjointe au Maire en charge du sport	VANVES
CATINAUD	ALAIN	Conseiller Municipal au numérique et responsable de la section HANDBALL	SUCY en BRIE
Certin	Clotilde	Maire adjoint aux sports	Charenton
Chales	Patrick	Conseiller municipal de Maurecourt, membre de la commission sports et animations sportives	MAURECOURT
Cirieggi	Evelyne	Présidente	CROS Île-de-France
Cirier	Thibault	Attaché à la Présidente	CROS Île-de-France
Coquerel	Jean-luc	Maire-adjoint aux associations, fêtes cérémonie et jumelage	Bonnières-sur-Seine
Cousseau	Dominique	Adjoint délégué aux Associations, Sports et Vivre-Ensemble	St-Brice sous Forêt
Delpauch	Sabine	Conseillère municipale déléguée aux sports	Le Vésinet
Derobert	Stéphanie	Coordinatrice des associations sportives	Le Vésinet
DERUS	Gilbert	Maire-adjoint délégué aux sports	Saint Ouen l'Aumône
FLEURY	MARIE THERESE	MAIRE ADJOINT	Montesson

# COMMISSION SPORT

## COMPTE-RENDU DU 22 JANVIER 2021

folmer	Olivier	Adjoint au maire associations	Courdimanche
GENDRE	Geneviève	Maire adjoint	FERRIERES EN BRIE
girard	Isabelle	Adjoint au maire	Puteaux
Girot	Jean-Claude	Maire adjoint chargé des Sports, de la Jeunesse, des Associations	Maisons-Laffitte
Hermand	Daniel	Adjoint	MARINES
Hubert	Elisabeth	1ère adjointe	BRUYERES SUR OISE
JULIARD-GENDARME	Armelle	Maire adjoint délégué aux sports	Boulogne-Billancourt
KIEFFER	Corinne	Adjointe au Maire, Sport et Vie associative	Taverny
Liegaux	Fabrice	Maire adjoint au sport	Survilliers
LOPES	Danilson	Adjoint au Maire	Bezons
Mertens	Sylvain	Chef du service sports et itinérances douces	Département des Yvelines
MIBENE	MURIEL	Directrice Générale Adjointe Citoyenneté-Solidarités	VILLE DE GARGES-LES-GONESSE
Modeste	Dominique	Adjoint au maire, délégué aux sports et aux loisirs de plein air	Plaisir
NICOLAS	JACQUES	maire adjoint sport et associations	Bailly
Olivier	Sabine	Maire	Bouafle
OUZENDJA	Rafika	Conseillère Municipale	Nogent Sur Marne
Seray	Philippe	Adjoint au maire	Houdan
SERRANO	Malvina	DIRECTION DES SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE	TAVERNY
SERRES	THIERRY	ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DES SPORTS DE LA CULTURE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE	MONTEVRAIN
Soares	Carlos	Adjoint au maire - délégué au sport	AUBERGENVILLE
Taffin	Dominique	Adjoint sports	Saint Michel sur Orge
Tillier	Violaine	Adjointe aux sports	Croissy sur seine
ZIADY	Karim	Conseiller délégué chargé du sport de proximité	Paris